

BIOT FÊTE HALLOWEEN

ENTRÉE LIBRE - BIOT VILLAGE

17H
31
OCTOBRE
2026

DISTRIBUTION
DE BONBONS

MAISON
DE L'HORREUR

DÉAMBULATION
DANS LES RUES

SPECTACLES
DE FEU

PROGRAMME 2026

Renseignements :

Office de Tourisme
04 93 65 78 00 - tourisme@biot.fr

f i x | WWW.BIOT.FR





HALLOWEEN - SAMEDI 31 OCTOBRE 2026

À PARTIR DE 17H - BIOT VILLAGE / ENTRÉE LIBRE - ANIMATIONS GRATUITES



DÉAMBULATION "DARK CIRCUS"

par la compagnie Haut Perché

📍 17H - RUE SAINT-SÉBASTIEN

Le cirque le plus étrange qui puisse exister pose ses meubles à Biot pour Halloween ! Échassiers terrifiants, jongleurs déjantés et créatures mystérieuses envahiront la rue Saint-Sébastien pour une déambulation des plus effrayantes.



DISTRIBUTION DE BONBONS

📍 17H45 - PLACE DES ARCADES

Carries en formation garanties, seuls les petits monstres déguisés auront la chance de profiter de l'incontournable distribution géante de bonbons !

(Dans la limite des stocks disponibles)



LA MAISON DE L'HORREUR* "LA TROUPE DES MERVEILLES"

par la compagnie Le Créateur

📍 DE 17H30 À 21H - SALLE DES EXPOSITIONS HEDBERG-TORUN

M. Vesper, célèbre montreur de créatures, cache un terrible secret. Alors que son spectacle s'apprête à commencer, une alarme retentit : sa créature, un clown terrifiant, vient de s'échapper !

En explorant les lieux, vous découvrirez alors ses étranges expériences. Rassemblez un maximum de preuves avant qu'il ne soit trop tard !



SPECTACLES DE FEU

par la compagnie Cercle du Feu
2 représentations

📍 À 19H ET À 20H - JARDIN FRÉDÉRIC MISTRAL

À la tombée du jour, les flammes vont illuminer le ciel biotois. Laissez-vous envoûter par un spectacle incandescent, entre feu, jeux d'ombres et étincelles.

(Dans la limite des places disponibles. Il est recommandé d'arriver en avance. La présence d'animaux est interdite.)

(*) À savoir : La maison de l'horreur est interdite aux enfants de moins de 8 ans.

Les aventuriers téméraires de moins de 12 ans seront dans l'obligation d'être accompagnés d'un adulte.

© Service Communication et Attractivité du Territoire de la Ville de Biot. Ne pas jeter sur la voie publique.